

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19

<b>CONSIGNES POUR TOUS salariés et adhérents</b>	Respecter des gestes barrières et du protocole sanitaire
	Accès interdit si température corporelle supérieure à 37°8
	Entrée par le 19 boulevard d'Orléans
	Sortie par le 21 boulevard d'Orléans
	Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dans les parties communes et lorsque la distanciation ne peut être respectée dans les salles de cours
	Se désinfecter les mains dès l'entrée de l'école à l'aide du gel hydroalcoolique
	Utiliser les poubelles avec couvercle dans les salles de cours et dans les lieux communs pour jeter les masques et les mouchoirs en papier
	Respecter les distanciations selon le marquage au sol 2 personnes maximum sur un palier
	Respecter les horaires de cours pour garantir la fluidité dans les locaux
	Aucun accompagnateur autorisé à entrer dans l'école sauf pour personne en situation de handicap et accès aux bureaux administratifs
	Prévenir l'association en cas de détection de la Covid 19 pour un salarié ou un élève afin d'en avertir les personnes qu'il a côtoyées
<b>OBLIGATIONS DES PROFESSEURS</b>	Former des élèves aux gestes barrières
	Ouvrir et fermer la (les) porte(s) de la salle de cours pour chaque élève
	Donner du gel hydroalcoolique lors de l'arrivée de chaque élève pour désinfecter ses mains
	Désinfection des mains entre chaque cours
	Désinfection du matériel utilisé par l'élève après chaque cours
	Aération complète de la salle toutes les 3 heures
	Distanciation de 4 mètres pour un instrumentiste à vent ou d'un choriste
	Port du masque sauf pour les instrumentistes à vents et les choristes (cf. ci-dessus)
<b>OBLIGATIONS DES ELEVES</b>	Disposer de son masque personnel
	Faire le nettoyage de l'instrument à la maison
	Disposer de mouchoirs à usage unique
	Les élèves ne pourront se rendre aux toilettes pendant leur cours (sauf situation exceptionnelle) donc anticipation indispensable

Le fonctionnement de l'école s'adaptera à la situation sanitaire selon les communiqués officiels

**Situation 1**

Fonctionnement habituel de toutes les activités (individuelles et collectives)

**Situation 2**

Effectifs des activités collectives divisés en 2 groupes, avec cours 1 semaine sur 2  
sauf organisation particulière pour les chœurs d'adultes  
Cours individuels maintenus en présentiel

**Situation 3 (état d'alerte sanitaire)**

Cours d'instrument distanciels en visio au jour et horaire habituel via Skype, WhatsApp, ou selon un planning défini avec le professeur...

Cours de formation musicale, le professeur envoie des fiches d'activités par mail et reste à disposition téléphonique pour assistance sur l'horaire de cours habituel

Orchestres et ensembles instrumentaux, envoi de partitions avec possibilité d'aide en distanciel

## MESURES ADOPTEES PAR L'ASSOCIATION

Formation du personnel aux règles d'hygiène Covid 19

Masques jetables à disposition des salariés

Visière remise à chaque salarié sur demande (en complément du masque)

Poubelles avec couvercle dans les salles de cours et dans les lieux communs

Savon liquide et serviettes à usage unique dans les sanitaires

Salles exigües condamnées

Installation des salles selon les règles de distanciation

Paroi de protection dans les classes pour les cours d'instruments à vent

Nettoyage des locaux avant la reprise

Désinfection quotidienne des locaux

Si un élève manifeste des symptômes au sein de l'école, il sera isolé dans une salle et le responsable légal prévenu pour venir le récupérer

Les adhérents ayant eu contact avec cet élève seront informés par mail

Les lieux fréquentés par cet élève seront désinfectés

Sanitaires réservés au personnel (couloir administration au rez-de-chaussée))

Sanitaires réservés aux adhérents (rez-de-chaussée couloir des salles 1 et 2 et à l'étage)

1 seule personne dans le bloc sanitaire

Travail à distance privilégié pour tout salarié à risque